

ORDRE DE RENVOI

Le jeudi 28 octobre 1976, le Sénat décide:

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le budget présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977 et déposées au Sénat le 19 février 1976, et à en faire rapport.